

Délibération du conseil d'administration n°2025/052

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2025

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 24 voix favorables
- 2 voix défavorables
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 1 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve les tarifs des cours de langues organisés par le service Langues du Département des Relations Européennes et Internationales de la Comue de Toulouse soumis à la TVA. Ils s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Module	Public	Tarif HT	Tarif TTC
Module de 25 heures de cours de langues en groupe	Etudiant, doctorant	100 € HT	120 € TTC
Module de 25 heures de cours de langues en groupe	Post doctorant, enseignant, enseignant-chercheur, chercheur, personnel administratif	150 € HT	180 € TTC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté
d'universités
et établissements
de Toulouse

	Tout public	70 € HT	84 € TTC
Une heure (60 min) de cours individuel			
Une heure (60 min) de cours sur mesure sur convention (cours sur demande spécifique d'un établissement)	Tout public	90 € HT	108 € TTC

Toulouse, le 12 décembre 2025

**Le Président de la Comue de
Toulouse**

Michael TOPLIS

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2025

RÉDACTEUR : Shamsiya KHASHIMOVA, Responsable du service Langues – DREI – Comue de Toulouse

SOUS-COUVERT DE : Milène DURO, Directrice opérationnelle – DREI – Comue de Toulouse

DATE : 30/10/2025

OBJET : Tarifs Cours de Langues – service Langues – DREI

Le service Langues de la Comue de Toulouse propose des cours de langues aux étudiants, post-doctorants, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnel administratif inscrits ou en activité dans ses établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche.

Ces cours sont proposés en complément des formations linguistiques dispensées par les établissements membres. Ils répondent aux besoins liés à la mobilité internationale, à la recherche ainsi qu'au développement des compétences linguistiques professionnelles ou personnelles.

Le service Langues peut également apporter un accompagnement sur-mesure aux établissements pour la mise en œuvre de formations linguistiques répondant à des besoins spécifiques.

Souhaitant garantir l'accessibilité de son offre à l'ensemble de la communauté universitaire, le service Langues veille à maintenir des tarifs abordables. À ce titre, il est à noter que certains tarifs n'ont pas évolué depuis 2017, et d'autres depuis 2019.

En application des recommandations issues de l'audit TVA, les tarifs des cours de langues seront soumis, à compter du 01/01/2026, au taux de TVA de 20 %.

Module	Public	Tarif HT	Tarif TTC
Module de 25 heures de cours de langues en groupe	Etudiant, doctorant	100 € HT	120 € TTC
Module de 25 heures de cours de langues en groupe	Post doctorant, enseignant, enseignant-chercheur, chercheur, personnel administratif	150 € HT	180 € TTC
Une heure (60 min) de cours individuel	Tout public	70 € HT	84 € TTC
Une heure (60 min) de cours sur mesure sur convention (cours sur demande spécifique d'un établissement)	Tout public	90 € HT	108 € TTC

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver les tarifs des cours de langues organisés par le service Langues du Département des Relations Européennes et Internationales de la Comue de Toulouse soumis à la TVA. Ils s'appliqueront à partir du 1er janvier 2026.